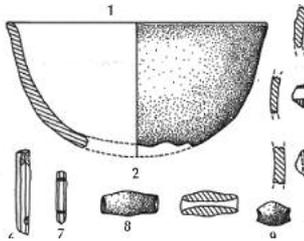


Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

SAUZE Elisabeth, «Miettes d'histoire», *Freinet-Pays des Maures*, n°10, 2012/2013, p. 43-52.

Freinet Pays des Maures

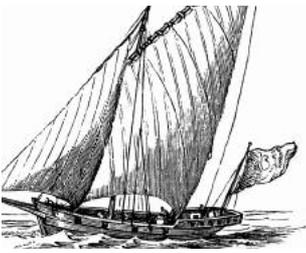
Il y a 5000 ans, les dolmens des Maures



Avant le village,
la tour du Plan



Un capitaine-corsaire
à Bormes



Domages aux gens
et aux récoltes



Conservatoire du patrimoine du Freinet
■ n° 10 ■ 2012-2013

Sommaire

Les dolmens du massif des Maures. Florian MOTHE	3
Aux origines du Plan de la Tour : la tour du Plan. Elisabeth SAUZE	21
Document. Corsaires du roi en Provence. La lettre de course d'un capitaine de Bormes en 1678. Albert GIRAUD	37
Miettes d'histoire. Elisabeth SAUZE	43
L'association, la revue	53

En couverture 1.
Fouille du dolmen
de San Sébatien 1.
Photo Jacques Gautier.

Torrent en crue.
Photo Catherine Biron.

En couverture 4.
La tartane
de Saint-Tropez.
Dolmen de Gaultobry.
© La Londe les Maures.

Miettes d'histoire

Freinet,
pays des Maures
■ n° 10, 2012-2013,
Conservatoire
du patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Le cours de paléographie que j'anime chaque mois m'a amenée à exhumer des archives des pièces diverses, dont quelques-unes m'ont paru dignes d'être présentées dans la Revue du Freinet. Elles relatent des faits qui auraient sans doute alimenté avec succès la presse locale de l'époque, si celle-ci avait existé. Leur caractère est moins anecdotique qu'on pourrait le croire au premier abord et le lecteur fera sans peine la comparaison avec ce que nous lisons aujourd'hui dans nos journaux. Rien de nouveau sous le soleil ? Au-delà de la manière d'écrire, qui n'a plus qu'un lointain rapport avec la nôtre¹, ces récits nous offrent l'occasion de constater, en effet, une certaine permanence des phénomènes, naturels ou non, qui nous menacent et des comportements humains.

Elisabeth Sauze

.....

1788, 30 juin. Lettre circulaire adressée par les consuls de Draguignan aux consuls des communautés de la viguerie pour leur signaler la présence d'animaux dangereux. Original, 1 pièce papier, archives communales de La Garde-Freinet, HH 10.

Les gens d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui, aimaient à se faire peur. Le spectacle des animaux sauvages fascinait alors d'autant plus qu'il ne trouvait pas à se satisfaire, comme nous pouvons le faire, dans les parcs zoologiques, les cirques et le cinéma. Nos contemporains du troisième âge – du moins les citadins – se souviennent peut-être des montreurs d'ours qui promenaient au bout d'une chaîne et faisaient danser au son du tambourin de malheureux plantigrades...

¹ Rappelons à ce propos que l'orthographe, avant l'avènement de l'école laïque et obligatoire, n'était pas aussi rigoureusement fixée qu'aujourd'hui. Il ne faut donc pas s'étonner de la forme donnée à certains mots, que l'usage admettait et que l'on ne peut considérer comme fautive.

Du 30 juin 1788

Messieurs,

Vous êtes instruits, et peut-être par une funeste expérience, des ravages effroyables que des bêtes fauves répandues dans les contrées causent journellement. Nous aurions cru manquer à nos devoirs envers la viguerie, envers nos citoyens, envers l'humanité si nous avions négligé de nous occuper des moyens les plus efficaces pour faire cesser et détruire ce fléau.

Nous avons en conséquence averti la plupart des communautés de la viguerie par une circulaire du 27 du courant d'envoyer des gens armés à la poursuite de ces bêtes féroces et nous avons envoyé de notre côté pour tâcher de faire une battue générale les 29 et 30 du courant. Nous ignorons encore quel en sera le succès.

Mais, peu satisfaits de cette première démarche, nous fîmes part au conseil tenu le 29 coment des messieurs déjà arrivés à l'occasion de ces bêtes féroces et de ceux que nous avons encore à craindre si elles échappoient à la battue ordonnée et le conseil délibéra d'accorder une gratification de trois cent livres à celui qui tueroit une de ces bêtes et qui rempliroit les conditions portées par la délibération, qui consistent à la représentation des paux et même des bêtes s'il est possible et d'un certificat de M^{rs} les maire-consuls du lieu où elles auront été tuées. Nous avons été chargés par la même délibération de solliciter de la province une augmentation de gratification ainsi que de la viguerie. Nous espérons que votre zèle pour l'intérêt général vous engagera à concourir par des moyens des encouragements proportionés à la destruction des animaux.

M^{rs} les consuls de Grace viennent de nous avertir qu'une de ces bêtes a été tuée à Mougins par deux hommes accompagnés d'un sieur Bérenger et que la communauté de Cannes n'a pas voulu rendre à ces pauvres malheureux, détenus par leurs blessures à l'hôpital de Grasse, la peau de cette bête appelée hyaene, que les chasseurs de Cannes furent enlever à la bastide du sieur Bérenger dans le tems qu'il donnoit ses soins aux blessés et cela dans la vue d'obtenir pour eux les gratifications promises. Nous vous prévenons de leur part de ne point délivrer aucune gratification qu'aux personnes qui seront nanties d'un certificat de MM. les maire-consuls de la ville de Grasse.

Vous aurés agréable de nous accuser la réception de la présente et de payer le porteur conformément au règlement à raison de 10 sols pour les lieux habités et 5 sols pour les inhabités.

Nous sommes avec la plus parfaite considération vos très humbles et très obéissants serviteurs,

messieurs les maire-consuls de la ville de Draguignan signés Bermond.

Post-scriptum : On écrit que les bêtes féroces sont échappées à des Napolitains pour les montrer dans les villes et qu'elles ont dévoré un des conducteurs. Nous approfondirons les choses et nous vous en ferons part.

Reçu le 2 juillet et Courchet greffier a payé 10 sols au porteur.

.....

1783, juillet. Supplique adressée à l'Intendant de Provence par les consuls de la Garde-Freinet pour demander une aide à la suite d'un orage catastrophique. Brouillon, 1 pièce papier, archives communales de La Garde-Freinet, HH 12.

Malgré les progrès de la science et des techniques, les intempéries restent pour nous à l'ordre du jour. Imaginons ce qu'elles pouvaient représenter pour des gens qui ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, d'aucune assistance publique, et qui attendaient de leurs récoltes la subsistance de leur famille pour toute une année. Les catastrophes naturelles de grande ampleur semblent avoir été rares à la Garde-Freinet, que son relief mettait à l'abri des inondations. L'ouragan décrit par les deux pièces qui suivent est intervenu dans un contexte particulier, qu'une découverte récente nous a fait connaître : l'éruption du volcan islandais Laki qui, à l'été 1783, déclencha sur toute l'Europe occidentale des phénomènes météorologiques extrêmes et une crise alimentaire généralisée.

La Garde-Freinet

Placet présenté à monseigneur l'Intendant² et à messieurs les Procureurs du pais
au sujet des dommages causés par l'orage du 29 juillet 1783.

Nota : il est dit dans le cayer de l'assemblée de 1783 page 42 que le Roy a accordé 50 mille livres pour les dommages causés par les orages en lad^e année.

A monseigneur le Premier Président et Intendant

Monseigneur,

Les maire-consuls de la communauté du lieu de la Garde-Freinet, subdélégation de Saint-Tropez, ont l'honneur de vous représenter très humblement qu'un orage des plus extraordinaires arrivé audit lieu le 29 juillet dernier ayant causé des dommages affreux en différens quartiers du terroir, les habitans d'iceux exposèrent leur triste état au conseil de la communauté assemblé le 3^e août d'après, qui délibéra que par des deux estimateurs jurés il en seroit fait rapport pour sur icelui solliciter de Votre Grandeur et de messieurs les Procureurs du pais quelques secours et soulagement en faveur de ceux qui ont souffert les dommages.

En conséquence, les estimateurs ayant fait la visite des quartiers qui ont été les plus endommagés par l'effet de cet oragan (car tout le terroir en général en a souffert) par leur rapport du 27 septembre d'après, ils les auroient portés a[vec] la plus grande modération à la somme de 17 470 livres.

Par ce rapport il conste que l'état des habitans des quartiers y désignés est des plus à plaindre. La plus grande partie ont été privés cette année de leur récolte en grains et de tous fruits et en général leurs fonds ardues et penchans emportés pour toujours, le sol n'offrant plus qu'un rocher, et les autres endommagés pour longues années, les mettent hors d'état d'en supporter les impositions. Et plusieurs de ces habitans qui étoient des petits ménagers vivant sur leurs fonds n'ont à présent d'autre ressource pour vivre que de louer leurs œuvres.

² Premier président du parlement de Provence et équivalent de notre préfet de région, assisté d'un conseil de représentants (procureurs) des principales villes.

Ils ne se lassent de demander quelques secours aux exposans de la part de la communauté et une diminution de leurs impositions, mais icelle, étant actuellement engagée à la dépense extraordinaire de la reconstruction de l'église et agrandissement de la succursale du Plan-de-la-Tour, se trouve dans l'absolue impossibilité d'avoir aucun égard à leurs plaintes et n'a d'autre moyen que de les exposer à la charité paternelle de Votre Grandeur.

Les exposans en satisfaisant à ce devoir envers leurs citoyens relativement à la délibération du 3^e août osent prendre la respectueuse liberté de vous observer, Monseigneur, que le terroir du lieu n'étant généralement composé que des grandes colines et vallées ardues et penchantes il a été souvent endommagé par des grêles et tempêtes sans que jamais la communauté ni ses habitans ayent reçu aucune sorte de secours ni dédommagement à ce sujet.

Que d'autre part le lieu et son terroir n'étant habité en général que par des gens de peine qui ne subsistent qu'en tenant des bestiaux pour l'engrais des terres et arbres. Leur nourriture des plus grossières et la mauvaise qualité des herbages et ramages occasionnent pour eux et leurs bestiaux une consommation du sel presque au double de l'ordinaire, ce qui est cause que sa cherté porte plus sur cet endroit qu'à tout autre.

Dans ces circonstances les exposans mettent sous les yeux de Votre Grandeur l'extrait de la délibération du 3^e août dernier et un double du rapport des estimateurs jurés du 27 septembre d'après la supplient très humblement d'y avoir tel égard que sa sagesse avisera le mieux et ils redoubleront ainsi que ces pauvres habitans leurs vœux au ciel pour l'heureuse conservation de votre illustre personne.

.....

1783, 27 septembre. Rapport d'expertise des dégâts causés par l'orage du 29 juillet précédent. Brouillon. 4 feuillets papier, archives communales de La Garde-Freinet, HH 12.

Sur les représentations faites au conseil de la communauté de ce lieu de la Garde-Freinet assemblé le trois août dernier, dûment contrôlé, par les habitans et possédans biens aux quartiers des Vernades, Roumeiret, les Amendiers, les Canniers, Pourcaresse et l'Autourière, terroir de cedit lieu, au sujet du damage par eux souffert dans leurs biens par l'orage extraordinaire arrivé le vingt-neuf juillet dernier soit par excessive rapidité de l'eau, la fureur de la grelle, l'impétuosité des vents, les tourbillons et par l'effet du tonnerre, lesdits désastres se succédant les uns aux autres, il fut délibéré que par les estimateurs jurés et modernes de la communauté de cedit lieu il seroit procédé à la reconnaissance et fait rapport d'estime desdits dommages.

A l'effait de quoy nous, Honnoré Jean et Jacques Guillabert, deux des estimateurs, au requis verbal des susdits plaignans, nous serions portés le vingt-trois du mois de septembre de la présente année mil sept cent quatre-vingt-trois en premier lieu au quartier et hameau des Vernades, où nous aurions reconnu que l'orage du 29 juillet dernier y a ruiné toute la récolte pendente des raisins, la grande partie des olives et autres

fruits, causé des dommages excessifs et incompréhensibles aux terres semables dont la situation est penchante, aux valées, vergers, jardins et prés, savoir :

A Louis Perrin :

— pour le damage des raisins quatre-vingt-seize livres,	96
— aux olives	74
— aux prés	65
— aux jardins vergers généralement emportés	236
— aux fruits menus ³	30
et dans la contenance d'environ treize charges ⁴ terre en semence dont les deux tiers de la terre a été emportée	650
— en tout	1 151 livres.

A Clément Perrin fils de feu Clément :

— le damage des raisins cent quarante livres	140
— aux olives	150
— aux prés et vergers	136
— aux valées, lonnes ⁵ et jardins	140
— aux fruits menus	65
— et dans la contenance d'environ vingt charges terre en semence	1 000
— total	1 631 livres.

Aux hoirs de Balthazard Perrin :

— le damage des raisins	75
— aux olives cent vingt livres	120
— aux vergers et aux prés	96
— aux jardins, valées ou lonnes	115
— aux fruits menus	32
— dans la contenance d'environ quatorze charges en semence	700
— total	1 138 livres.

³ Tous les fruits et légumes non autrement spécifiés, en particulier les figues, pommes, poires, prunes etc. et les fruits secs (amandes, noisettes, noix) ainsi que les produits des jardins potagers.

Aux hoirs de Barthélemy Perrin :

— le damage causé aux raisins estimé cent livres	100
— le damage des oliviers ou la perte des olives	95
— celui des prés et vergers	115
— celui causé aux lonnes, jardins et arbres emportés	200
— aux fruits menus	35
— et dans la contenance d'environ douze charges terre en semence	534
— en tout mille dix-neuf livres	1 019 livres.

⁴ Mesure de volume des céréales équivalant à 168,5 litres et, par extension, superficie de terre qu'on peut ensemer avec cette mesure ; cette superficie varie dans de larges proportions en fonction de la qualité de la terre (plus elle est pauvre, moins on y met de grain), de 600 à 1 900 m².

Domage causé aux hoirs de Joseph Perrin Garguille :

— celui des raisins estimé	72
— celui des olives	65
— celui des prés	132

⁵ Bande de terre arable plane défrichée en bordure d'un ruisseau, généralement de bonne qualité, mais exposée aux crues.

— celui des jardins, valées ou lonnes	168
— celui des fruits menus	63
— et pour les terres semables	485
— total	985 livres.

A Toussaint Perrin :

— le damage des raisins estimé	90
— celui des olives	70
— aux prés et vergers	310
— aux jardins et lonnes	124
— aux fruits menus	54
— dans la contenance d'environ seize charges terre en semence	764
— pour le damage de toute la récolte des grains généralement emportés à l'aire par l'eau de l'orage quoique située sur le sommet d'une montagne savoir	
• pour huit charges blé	240
• sept charges méteil ⁶	154
• quatre charges paumoule ⁷ et deux charges avoine	82
• le damage souffert par led. Toussaint Perrin en particulier s'élève à la some de mille huit cent quatre-vingt-huit livres	1 888 livres.

A Dominique Perrin de feu André :

— entre la récolte des raisins, partie de celle des olives, le damage causé aux prés, vergers, valées, jardins, fruits menus ou dans la terre semable, en tout	1 033
— et pour la perte des grains emportés à l'aire savoir :	
• cinq charges blé	150
• deux charges cinq panaux seigle	55
• trois charges orge	33
• six panaux pois pointus	18
— total	1 289 livres.

— Le damage causé à Charles Perrin savoir :

— celui des raisins à	102
— celui des olives	68
— aux prés, vergers et jardins ou lonnes	184
— aux fruits menus	38
— sur environ onze charges en semence	475
— en tout	867 livres.

⁶ Mélange de froment et d'orge, utilisé pour faire un pain de basse qualité, mais moins onéreux.

⁷ Espèce d'orge à deux rangs de grains, utilisée pour l'alimentation du bétail.

A Antoine Jaufret dont les biens sont de la même contenance, même qualité et situation, partagés depuis peu d'années, a perdu pour pareilles huit cent soixante-sept livres attendu que le calcul des deux portions avoir été

fait en total 867 livres.

A Marguerite-Agnès Magnan :

— pour damage causé au pré	18
— pour deux gros meuriers arrachés par un tourbillon ou l'impétuosité du vent	36
— au jardin	15
— lad. Magnan a souffert pour soixante-neuf livres	69 livres.

Tout le susdit damage souffert au quartier des Vernades a été porté à la somme de dix mille neuf cent soixante-quatre livres, ayant reconnu que le damage causé à la terre semable est irréparable attendu que la situation en est beaucoup penchante, que la terre en a été souvelée et emportée par la rapidité de l'eau depuis le haut jusques au bas, en sorte qu'il ne reste plus que le roc vif dans la grande partie et que le damage des vignes, oliviers et autres arbres, dont les branches sont endomagées et dechectées en petites parties par les coups de grelle, se fera sentir pendant au delà de deux récoltes à venir, 10964 livres.

Le lendemain vingt-quatre dudit mois de septembre nous dits estimateurs, sur le requis verbal d'aucuns des susdits plaignans, nous étant portés au quartier de Roumeiret où les hoirs de Pierre Alliès et Antoine Alliès ont leur biens situés, aurions reconnu qu'au-dit quartier les hoirs dud. Pierre Alliès y ont souffert du damage, savoir :

— aux vignes	25
— aux oliviers	36
— aux prés, vergers, jardins, valées et aux fruits menus	50
— et dans la contenance de six charges en semence	288
— [total]	399 livres.

Audit quartier Antoine Alliès a souffert du damage :

— tant à la vigne, aux fruits menus de différentes espèces qu'aux olives pour la some de huitante livres	80
— et sur trois charges en semence aud. quartier désolée	125
[total]	205 livres.

Plus ledit Antoine Alliès au quartier des Amendiers y a encore souffert du damage, savoir :

— à la vigne	18
— aux prés, jardins ou lonnes, aux arbres fruitiers et olives et à cinq charges terre en semence excessivement dégradée	325
— led. Antoine Alliès a souffert dans cette propriété pour	343
— en outre au gerberon de méteil ou seigle brûlé par l'effet du tonnerre de six cent et quelques gerbes cent dix livres	110 livres.

Enfin led. Antoine Aliès en particulier sur les trois articles ci-dessus pour 658

- et les hoirs de Pierre Alliès 399
- ce qui fait pour la perte du quartier des Amendiers et de Roumeiret
en tout la somme de mille cinquante-sept livres 1 057 livres.

De suite le même jour vingt-quatre septembre, nous étant portés au quartier des Canniers où Joseph Taxy est le seul habitant, lequel a souffert du dommage :

- aux oliviers pour 60
- aux terres beaucoup désolées dans l'espace d'environ sept charges en
semence 300
- aux fruits menus 38
- à une vallée d'environ quatre panaux⁸ en semence qui renfermoit ses
jardins, cheneviers, joli verger et petite partie de pré, le tout arrosant,
dont la totalité a été emportée ainsi qu'une muraille de trente cannes le
long du valon, n'i étant pas resté une pierre ni un pouce de terre et trois
noyers qui étoient contenus dans la même vallée ont été aussi emportés,
s'élevant ledit dommage à 436
- et à un gerberon⁹ d'orge de cinq charges emporté par le même torrent
évalué 75
- la perte de Joseph Taxil s'élève à la somme de 909 livres.

De même, suite au requis verbal des habitans au quartier de Pourcaresse, nous y étant portés le susd. jour, aurions reconnu que Joseph Lorgues y a souffert du dommage savoir :

- aux vignes pour la somme de 136
- aux olives 158
- aux prés, vergers, jardins, vallées 360
- aux fruits menus 78
- et à environ dix-sept charges terre en semence désolée 734
- en tout 1 466 livres.

Au même quartier Pierre Lorgues y a souffert :

- aux prés et jardins pour 66
- à la vigne et aux fruits menus 70
- dans l'espace d'environ huit charges terre en semence 360
- et pour un gerberon métal d'environ quatre charges généralement
emporté par l'eau 88
- total 584 livres.

Au même quartier Louis Lorgues y a souffert le dommage :

- d'un gerberon d'environ trois charges cinq panaux emporté aussi par la
trop grande quantité d'eau estimé 66 livres.

⁸ Panal : autre mesure de volume équivalant au 1/10^e de la charge, soit 16,8 litres.

⁹ Gerbier, tas de gerbes de céréales entassées en attendant d'être foulées.

Le dommage par nous reconnu audit quartier de Pourcaresse s'élève en tout à la

somme de deux mille cent seize livres, non compris celui souffert
par les autres habitans qui n'en ont point requis la vérification 2 116 livres.

Enfin le vingt-cinq dudit mois de septembre, nous étant portés au quartier de l'Autourière au requis verbal de Louis et Joseph Sénéquier, nous aurions reconnu que le premier a souffert du damage savoir :

— aux raisins pour	208
— aux olives	130
— aux prés, vergers, valées et jardins	200
— et dans la contenance d'environ dix-neuf charges en semence	558
— total	996 livres.

Le damage causé à Joseph Sénéquier savoir :

— celui des raisins et olives	122
— celui des prés, vergers et jardins	238
— et celui causé dans la contenance d'environ seize charges terre en semence	468
— estimé en tout	828 livres.

La communauté de cedit lieu a souffert du damage dans l'espace d'environ quatorze charges de terre en semence qu'elle possède aud. quartier de l'Autourière appellée la Colline de Roucet excessivement dégradée et désolée par la rapidité et l'irruption de l'eau pour six cent livres 600 livres.

— Tous lesquels dommages du quartier de l'Autourière s'élèvent à la somme de deux mille quatre cent vingt-quatre livres	12 424 livres.
— Faisant en tout la susd. somme de	17 470 livres.

De suite le susdit jour dix-sept septembre, au requis verbal de sieur Jean-Baptiste-Grégoire Colle, nous dits estimateurs, nous étant portés au quartier du Pred du Sause et celui dit Pélegrine, où nous aurions reconnu que led. sieur Colle a souffert du damage par la grelle et principalement par la rapidité et l'irruption de l'eau ou torrent, savoir :

— aux raisins	35
— aux prés, valées dans lesquelles deux murailles ont été entrénées et généralement emportées	250
— aux fruits menus	68
— et dans la contenance d'environ quinze charges en semence moins endomagées pourtant que les premières	177
— en tout	530 livres.

Enfin le restant du terroir par nous parcouru rapidement a également souffert du damage par la dégradation des eaux dont la perte est irréparable attendu sa situation penchante eu égard à sa vaste étendue dans la totalité au moins pour treize

mille livres	13 000 livres
— non compris ce qui a été estimé en particulier cy devant, ce qui fait un ensemble de trent'un mille livres	31 000 livres.

Ainsi et sur tout ce que dessus a été par nous dits estimateurs procédé avec exactitude en suite du serment par nous prêté lors de notre élection, après y avoir vaqué trois jours et un jour et demi pour le rédigé et mis au net.

Fait et achevé audit lieu de la Garde-Freinet dans la maison de nous dit Jean le vingt-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-trois et avons signé.

Freinet, pays des Maures ■ n° 10 ■ 2012-2013



Les dolmens du massif des Maures.

Aux origines du Plan de la Tour :
la tour du Plan.

Document. Corsaires du roi en Provence.
La lettre de course d'un capitaine de Bormes
en 1678.

Miettes d'histoire.




**CONSEIL
GÉNÉRAL**

